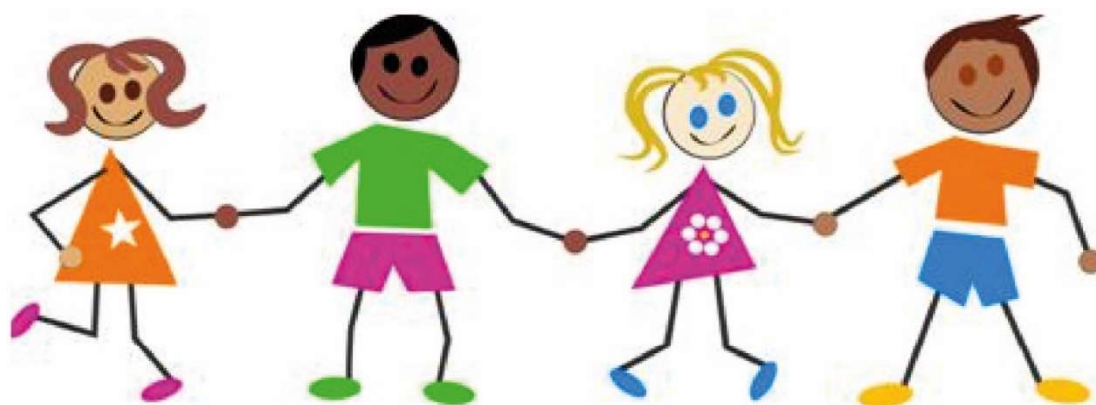




Règlement intérieur Accueil Périscolaire et Péricentre



Maison de l'Enfance et de la Famille
1 Place Simone Vampouille
(accès par la rue des Manoirs)
59279 LOON-PLAGE
Tél. : 03 28 58 09 20



L'INSCRIPTION

Toute fréquentation aux accueils périscolaire ou péricentre nécessite une inscription au préalable, valable pour toute l'année scolaire. Il est demandé aux responsables de l'enfant, de fournir les documents suivants :

- ↳ **Fiche sanitaire complétée et/ou vérifiée sur Inoé (portail familles)**
Demandez votre lien 1^{ère} connexion à l'accueil.
- ↳ **Vaccins (pages 90 à 95 du carnet de santé, même si elles sont vierges)**
- ↳ **P.A.I (photocopie s'il y a lieu) et rencontre avec la responsable**
- ↳ **Numéro d'allocataire de la C.A.F**
- ↳ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'imposition, quittance de loyer, factures de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone)**
- ↳ **Attestation sur l'honneur des parents exerçant une activité professionnelle et déclarant avoir pris connaissance du règlement intérieur.**

Pour les nouvelles familles, la 1^{ère} inscription se fera auprès de la responsable des accueils Maternelles et Primaires. Le renouvellement de l'inscription sera effectué sur le portail familles ou directement auprès des agents d'accueil à la Maison de l'Enfance et de la Famille.

LE FONCTIONNEMENT (En période scolaire : périscolaire)

	Matin	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Lundi	07h15 à 08h45				16h30 à 18h30
Mardi	07h15 à 08h45				16h30 à 18h30
Mercredi	07h15 à 10h00	10h00 à 11h30	11h30 à 13h30*	13h30 à 17h00	17h00 à 18h30
Jeudi	07h15 à 08h45				16h30 à 18h30
Vendredi	07h15 à 08h45				16h30 à 18h30

Enfant inscrit le mercredi			
- 7h15 à 10h00	= Arrivées échelonnées des enfants	- 13h00 à 13h30	= Temps d'accueil : arrivée et départ
- 10h00 à 11h30	= Activités diverses (pas d'arrivée ni de départ)	- 13h30 à 17h00	= Accueils de Loisirs
- 11h30 à 11h45	= Temps d'accueil : arrivée et départ	- 17h00 à 18h30	= Départs échelonnés.
- 11h45 à 13h00	= Repas		

Afin de permettre les conduites aux écoles en toute sécurité et pour respecter les horaires de celles-ci, il est demandé aux parents de déposer leur enfant le matin **au plus tard à 8h00** et de le récupérer le soir **au plus tôt à 17h00**. **Le parent est tenu d'accompagner l'enfant dans l'enceinte de l'établissement afin de le confier physiquement à son animateur.**

Journées pédagogiques, grèves ou fermetures exceptionnelles des écoles : le service minimum est assuré par les services de la ville de Loon-Plage.

Sorties organisées par les écoles : accueil anticipé le matin ou retour tardif le soir, aucun trajet ne sera fait par les animateurs en dehors des horaires habituels de l'école.

Aide personnalisée : les enfants peuvent être pris en charge après l'aide personnalisée, **la famille doit le signaler à l'équipe périscolaire.**

* **Restauration du mercredi** : le temps de repas doit être suivi ou précédé d'un temps d'accueil, soit 10h00-13h30

LE FONCTIONNEMENT (Pendant les vacances scolaires : péricentre)

Encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Enfant inscrit en demi-journée	Enfant inscrit en journée complète
- 13h30 à 17h00 = Accueils de Loisirs	- 7h15 à 10h00 = Arrivée échelonnée des enfants
- 17h00 à 18h30 = Départs échelonnés	- 10h00 à 17h00 = Journée complète Accueil de Loisirs
	- 17h00 à 18h30 = Départs échelonnés

LE MODE DE RÉSERVATION

Les parents disposent de 2 modes de réservation : via le portail familles ou à l'accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

Au plus tard, le vendredi (jusque 12h) précédant la semaine où l'enfant sera accueilli.

ATTENTION : EN CAS DE VENDREDI FERIE LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION SERA LE JEUDI A 12H00.

TOUTE DEMANDE FAITE AU-DELA DU DELAI D'INSCRIPTION, SERA ETUDIEE PAR LA RESPONSABLE DU PERISCOLAIRE.

NOUS TOLERONS 3 INSCRIPTIONS HORS DELAI PAR ANNEE SCOLAIRE (SEPTEMBRE A AOUT). DES LE 4EME RETARD D'INSCRIPTION, NOUS APPLIQUONS UNE PENALITE DE 5.00€ PAR FAMILLE ET PAR INSCRIPTION.

ANNULATION

Lorsque vous prévenez nos services de l'absence de votre enfant, cela nous permet de garantir un fonctionnement optimal et une meilleure organisation.

Ceci est également valable si votre enfant est inscrit en APC et que vous n'avez plus besoin du service.

Mon enfant est malade :

- J'appelle l'accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille pour informer de l'absence à partir de 7h15
- Si je transmets un certificat médical, mon forfait ne sera pas facturé

J'annule pour convenance personnelle :

- J'appelle l'accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille pour informer de l'absence :
 - o Avant 15h30 pour l'accueil du soir ou du lendemain matin
 - o Avant 15h30 le mardi pour l'accueil du mercredi après-midi
- Dans ces 2 cas, mon forfait ne sera pas facturé.

FERMETURES ANNUELLES

Le Périscolaire est fermé la semaine de Noël (du 22 au 26 décembre 2025 inclus) et la dernière semaine du mois d'août 2026.

Renseignez-vous pour les dates précises auprès de l'équipe.

LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement répond aux critères définis par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, à savoir 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Le personnel est titulaire des diplômes requis à l'exercice de ses fonctions.

L'équipe est composée de :

- ✚ Petite enfance :
 - Céline BARON, responsable
 - Sylvie DAENEKINT, adjointe
 - Des animateurs petite enfance
- ✚ Enfance :
 - Marie-Laure COLOOS, responsable
 - Mélissa LE PALLAC, adjointe
 - Des animateurs enfance

ACCUEIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES

L'ADAPTATION PROGRESSIVE

L'adaptation progressive de l'enfant est proposée aux familles. Dans un premier temps, l'enfant peut être accueilli avec l'un de ses parents, et dans un second temps, il pourra rester seul au sein du groupe durant des petites périodes.

LES ACTIVITÉS

Le personnel a pour mission de proposer des activités et des animations aux enfants et d'instaurer un climat de détente, de calme et de bien-être en collectivité.

Un moment de repos (qui peut être une sieste si l'enfant en a besoin) intervient après le repas du midi. L'enfant peut amener dans le dortoir son doudou ou tout autre objet à caractère affectif.

COLLATION

Pour les arrivées avant 7h30, il est possible pour l'enfant de prendre **le petit déjeuner fourni par les parents** sur place.

Le **goûter** est fourni lors des Accueils de Loisirs des mercredis et des vacances scolaires et reste à la charge des parents pour le périscolaire ou péricentre.

RETOUR

Lors de l'inscription, vous remplissez une autorisation de sortie pour votre enfant.

Nous attirons votre attention sur le fait que seules les personnes indiquées sur l'autorisation sont habilitées à reprendre l'enfant et qu'aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul.

L'équipe pourra être amenée à demander la carte d'identité.

SANTE DE L'ENFANT

- Toute difficulté liée à la santé de l'enfant doit être signalée à la responsable
- Concernant un P.A.I ou un traitement médical, il est impératif de rencontrer la responsable.

Toute modification de la liste des personnes devra être faite à l'accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

COMMUNICATION ET TRANSFERT FAMILLES / ÉCOLES / CENTRE SOCIOCULTUREL

L'équipe d'animation transmettra, dans la mesure du possible, des documents à l'école et/ou aux parents.

L'équipe ne pourra prendre en charge les enfants lors des changements d'horaires au niveau des écoles (sorties exceptionnelles organisées sur le temps scolaire) si cela ne concerne qu'une partie du groupe scolaire.

Néanmoins, les professeurs des écoles pourront venir récupérer ou déposer les enfants directement à la Maison de l'Enfance et de la Famille aux horaires souhaités avec le bus.

En cas de fermeture exceptionnelle de l'école, il n'y aura pas d'accueil d'enfants.

CONSIGNES AUX PARENTS :

Il est interdit de fumer et devapoter dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance et de la Famille, ce qui inclut les cours intérieures de la structure.

Tout comportement agressif, violent ou déplacé envers le personnel ou toute autre personne entrainera une sanction.

Dispositions prises en cas de NON-RESPECT des règles de vie en collectivité par l'enfant :

Dans le cas où l'enfant, par son comportement :

- mettrait ses camarades du périscolaire, les animatrices ou lui-même en situation de danger,
- ne respectait pas les lieux, le matériel mis à disposition ou les personnes,
- dégraderait volontairement du matériel.

Les parents seront informés verbalement de la situation afin qu'ils puissent mettre fin à ce comportement.

Si ce comportement devait perdurer, nous nous réservons le droit de prendre les mesures que nous jugerions nécessaires.



PARTICIPATIONS FINANCIERES

La participation financière est établie en fonction des ressources des familles (quotient familial). Le personnel d'accueil est habilité par la CAF du Nord à consulter les quotients familiaux sur « CAF Partenaires » dans le respect des règles de confidentialité. Les quotients familiaux sont mis à jour régulièrement. En cas de changement de situation signalé à la CAF, il convient d'en informer l'accueil. Les changements seront enregistrés en tenant compte de la date retenue par la CAF. En cas de non présentation de documents permettant d'attester du quotient familial, le tarif maximal sera systématiquement appliqué.

L'adhésion à l'association « Dulcie September » est obligatoire.

Période scolaire : jours scolaires				
QF	Matin	Repas	Après-midi	Soir
0 à 369	0.35 €			0.50 €
370 à 499	0.65 €			0.90 €
500 à 700	0.90 €			1.20 €
701 à 900	1.10 €			1.45 €
901 à 1200	1.50 €			1.70 €
1201 à 1500	2.00 €			2.50 €
> à 1500	2.25 €			3.00 €

A partir du moment où l'enfant est pris en charge par le personnel, le forfait est à régler.

Mercredi et péricentre hors accueils de loisirs					
QF	7h15-10h00	10h00-11h30	11h30-13h30	Après-midi *	17h00-18h30
0 à 369	0.60 €	0.40 €	0 à 600 1.25 €	0.85 €	0.35 €
370 à 499	1.10 €	0.70 €		1.50 €	0.65 €
500 à 700	1.50 €	0.90 €		2.10 €	0.90 €
701 à 900	1.80 €	1.10 €		2.25 €	1.10 €
901 à 1200	2.10 €	1.30 €	+ de 600 2.00 €	2.40 €	1.25 €
1201 à 1500	3.20 €	1.80 €		2.75 €	1.85 €
> à 1500	3.75 €	2.25 €		3.00 €	2.25 €

* Le tarif de l'après-midi est doublé pour les extérieurs à partir de 701 de QF.

Vacances scolaires : enfant inscrit aux accueils de loisirs demi-journée		
QF	Après-midi	17h00-18h30
0 à 369	Forfait semaine accueils de loisirs	0.35 €
370 à 499		0.65 €
500 à 700		0.90 €
701 à 900		1.10 €
901 à 1200		1.25 €
1201 à 1500		1.85 €
> à 1500		2.25 €

Vacances scolaires : enfant inscrit aux accueils de loisirs en journée complète			
QF	7h15-10h00	Journée	17h00-18h30
0 à 369	0.60 €	Forfait semaine accueils de loisirs	0.35 €
370 à 499	1.10 €		0.65 €
500 à 700	1.50 €		0.90 €
701 à 900	1.80 €		1.10 €
901 à 1200	2.10 €		1.25 €
1201 à 1500	3.20 €		1.85 €
> à 1500	3.75 €		2.25 €

FACTURATION FIN DE MOIS DES FORFAITS PERISCOLAIRE / PERICENTRE

Il est toujours possible d'effectuer votre paiement en plusieurs mensualités (déposer plusieurs chèques avec dates de dépôt notées au dos). Les chèques doivent être libellés au nom du Centre Socioculturel.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :

Du lundi au vendredi de 7h15 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

De 7h15 à 8h15, la tenue de l'accueil est assurée par les responsables ou adjoints périscolaire. Il s'agit uniquement d'un accueil physique et téléphonique pour des renseignements, la prise de messages... Cependant, aucune démarche administrative n'est possible sur ce temps (paiements, inscriptions...).